

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers

- en exercice : 11
- présents : 09
- votants : 10
- absents : 2
- exclus : 0

De la commune de Beauvoisin (Drôme)

Séance du 18 novembre 2022 à 18 heures 30

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de : Christian THIRIOT, Maire.

Étaient présents :

DRAMAIX Jean-Guy, DUMAS Chantal, MORIN Catherine, MARCHAL Laurence, MILLET Jérôme, THIRIOT Christian, NOUVEL Alain, LUCIANO Luc, ARDISSON Jean-Claude.

Excusés : CORNAND Jean-Jacques (a donné pouvoir à THIRIOT Christian), BLAIN Bruno.

Date de convocation :

14/11/2022

Date d'affichage :

Secrétaire de séance : Chantal DUMAS

Objet :

Délibération n°29.2022

Attributions de subventions aux associations dans lesquelles aucun élu n'est impliqué pour l'année 2022

Monsieur le Maire présente au conseil municipal les demandes de subventions des associations pour l'année 2022, dans lesquelles aucun élu n'est impliqué. Il propose les attributions suivantes :

Associations	Montant attribué 2021	Montant demandé 2022	Montant proposé 2022
Cartable à la main	350	500	300
Huile et Olive en fête	150		175
Ski club	100		100
AFB	100	100	100
Basket club nyonsais	100		100
Bougeons avec les Jeunes	100		100
Patrimoine Histoire et Culture des Baronnie	50		50
Badaboum	100		100
Total			1025

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT
Drôme

Le conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Décide d'approuver les montants proposés ci-dessus
- Autorise Monsieur le Maire à verser les subventions aux associations conformément à ce tableau.


Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Publié ou notifié le
Acte rendu exécutoire après le dépôt en

Fait à Beauvoisin, le 18/11/2022

Christian THIRIOT, Maire.



Envoyé en préfecture le 21/11/2022
Reçu en préfecture le 21/11/2022
Affiché le 
ID : 026-212600431-20221118-DELIB29_2022-DE